Rapport d'activité 2013 de la Plateforme des Sans-Papiers :

L'année 2013 débuta, une fois de plus et à grand peine, avec la préparation de la désormais traditionnelle rencontre annuelle avec la Conseillère fédérale Simonetta Somaruga qui se tint le 14 mai. Nos deux déléguées, Mirjam Ringenbach (BS) et Marianne Halle (GE), eurent à se faire remplacer en raison de leurs maternités respectives.

Les points saillants de cette rencontre portèrent cette fois sur les pratiques et réglementations en vigueur concernant des cas de rigueur motivés par des problèmes sanitaires et/ou liés à des situations concernant des femmes séparées, voire divorcées, victimes de violences conjugales. Il fut établi que dans ces domaines, la réglementation, tant au niveau de la législation fédérale que de l'ODM, présente de graves lacunes. Une longue liste, comprenant de nombreux exemples de cas, fut, une fois encore, présentée. Comme lors de notre précédente rencontre, la CF, Simonetta Somaruga, se montra manifestement intéressée. En outre, elle s'étonna du nombre restreint de contrats d'apprentissages qui ont été conclus. Cet étonnement étant également colporté par les médias. Notre point de vue à ce propos tient en ce que nous considérons que les conditions à remplir pour conclure de tels contrats sont par trop contraignantes. Le Bureau de consultation juridique pour personnes requérantes d'asile de Zurich auquel est attachée Nina Gilgen se propose d'étudier et d'approfondir cette problématique.

Pour les organisations qui composent la base de la Plateforme des Sans-Papiers, l'année 2013 fut, une fois de plus, l'occasion d'en appeler à des manifestations : la campagne « Aucune femme de ménage n'est illégale! » et « Valoriser le travail domestique – Légaliser les Sans-Papiers! » donna lieu à une action de rue sur la Place fédérale et fut suivie d'une notable conférence de presse. Notons également la tenue, en de nombreux endroits, d'actions de théâtre de rue qui rassemblèrent des participants qui, avec seaux et balais et affublés de tabliers créés pour l'occasion, s'affairèrent à un minutieux nettoyage de l'espace public et/ou improvisèrent des actions en jouant de la présence de certains monuments. Sur le plan local, ces actions ont été organisées par un Comité national d'associations ad hoc dont le coordinateur est Salvi Pittà. Ne se limitant pas à l'organisation de ces actions, ce Comité se fixa également pour tâche de prendre en charge le lobbying au Parlement. À cette étape, il s'agit d'œuvrer à favoriser la ratification par le gouvernement des Conventions de l'OIT relatives au travail domestique (personnel de maison). Après plusieurs reports, la question qui se pose tient à l'importance qu'il faudrait accorder à la transposition du contenu de ces Conventions dans la législation.

D'autres revendications concernant la reconnaissance du « personnel de maison » (notamment liées la légalisation des employés de maison et à leur affiliation aux assurances sociales) trouvèrent peu d'écho auprès des parlementaires bourgeois. Cependant, l'affiliation des Sans-Papiers à l'AVS est de facto devenu un thème d'actualité, ne faut-il pas, à partir de là, se demander s'il ne serait pas judicieux que, sur la base de leur n° d'AVS, ces derniers puissent bénéficier d'une intégration aux autres assurances sociales et contracter une assurance-maladie ?

Nous avons également porté notre attention sur la modification de la réglementation en matière d'Etat civil : désormais, l'Etat civil sera tenu de porter les irrégularités (infractions) à la connaissance des Autorités judiciaires et pénales. Reste à déterminer si les établissements illégaux participent des « infractions » qui doivent être

communiquées ou si la nature de ces « infractions » se limiterait à signaler, notamment et par exemple, des cas de mariages forcés.

La Plateforme en a conclu qu'il lui fallait être particulièrement attentif à toutes les petites « réformes » (souvent des « contre-réformes ») lesquelles peuvent avoir d'importantes incidences sur les conditions de vie des Sans-Papiers. Nous devons, à ce propos, nous inquiéter des nouvelles normes qui ont été édictées pour l'ouverture d'un compte postal, notamment du fait qu'elles intègrent l'obligation de produire une attestation d'adresse d'habitation. Nous considérons, pour notre part, que la présentation d'un document d'identité, comme un passeport, devrait pouvoir suffire. La Plateforme s'est également penchée sur le contenu qu'il convient raisonnablement de donner au statut de Sans-Papiers. Faut-il y compter les déboutés de l'asile ? Comment nous disposons-nous à l'égard des diverses catégories de Sans-Papiers ? Cette discussion devra se poursuive en 2014 tant il est vrai que nous butons régulièrement sur des approches et des distinctions divergentes.

À plusieurs reprises, la discussion a porté sur le bienfondé du lancement d'initiatives populaires : l'une portant sur une interdiction de discriminer, l'autre sur la base d'un projet du PS en faveur des travailleuses et travailleurs migrants. Cependant, la Plateforme n'est pas personne morale* (association de droit) qui aurait compétence à lancer une initiative. De plus, divers-e-s intervenant-e-s ont insisté sur le fait qu'il serait « suicidaire », dans le contexte actuel, de vouloir lancer une initiative populaire portant sur une amélioration des droits et conditions de vie des personnes migrantes.

Les réunions de la Plateforme se sont tenues les 14.02.13, 25.04.13, 12.09.13 et 28.11.13. Entre temps, diverses réunions de groupes de travail ont tenu séance. La trésorerie de la Plateforme s'élève à environ 5'000 CHF.

* Traduction : ce point doit être vérifié du point de vue de la nature et/ou de la désinence « juridique » de la Plateforme. Je ne sache qu'il faille autre chose qu'une constitution en association pour se constituer comité d'initiative. Je peux me tromper (NdT).